

Modalités d'évaluation

Notre objectif est de tendre le plus possible vers l'auto-évaluation qui sera garante de l'autonomie visée.

Au cours du stage, chaque étape fera l'objet d'un échange où nous pourrons vérifier mutuellement les acquis et ce qui demandera un peu d'entraînement. Il est clair que ces compétences ne sont généralisables que dans certains cas. Il est important de ne pas perdre de vue que ces formations sont basées sur la rencontre avec un artiste confirmé, ses compétences élaborées tout au long de sa carrière, et sa sensibilité artistique. C'est donc en lien avec la démarche de ce pédagogue que la formation et l'évaluation sont à interpréter.

A la fin du stage nous remettons une attestation d'évaluation. Cette évaluation est exprimée en compétences à acquérir, conformément à l'évolution de la réglementation, avec une description succincte des compétences concernées.

Nous avons choisi un code d'évaluation souvent utilisé dans les activités à progression constante tout au long de la vie. C'est à dire que nous avons trié les acquis du stage en 3 niveaux : *Initiation, perfectionnement, maîtrise* :

- Le niveau *initiation* correspond au fait d'avoir abordé pour la première fois en conscience, les compétences étudiées. Même si par ailleurs, le stagiaire concerné peut faire preuve d'une compétence professionnelle avérée.
- Le niveau *perfectionnement* correspond au fait d'avoir pu acquérir un début d'autonomie et une capacité d'initiative dans ces compétences.
- Le niveau *maîtrise* correspond au fait de pouvoir utiliser ces compétences en toute liberté au sein de son travail de création.